



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2022
Français
Original : anglais

Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui couvre la période allant du 22 décembre 2021 au 22 juin 2022, donne un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel et fait état des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), ainsi que des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il présente également un point de la situation dans le bassin du lac Tchad, conformément aux dispositions de la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. Les coups d'État qui ont été commis au Mali et en Guinée en 2021, la prise du pouvoir par les militaires au Burkina Faso et la tentative de coup d'État en Guinée-Bissau au premier semestre de 2022 n'ont fait que mettre davantage en lumière les fragilités sous-jacentes de la gouvernance démocratique dans la sous-région. En dépit des promesses initiales, les autorités de facto n'ont toujours pas apporté de solutions aux problèmes systémiques liés à la sécurité et à la gouvernance. Le Burkina Faso, la Guinée et le Mali demeurent suspendus de leur qualité de membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine. Jusqu'à présent, les autorités de facto n'ont pas donné suite aux exigences formulées par la CEDEAO quant à un rétablissement « rapide » de l'ordre constitutionnel. Au Burkina Faso, cependant, la nomination de l'ancien Président du Niger, Mahamadou Issoufou, comme Médiateur de la CEDEAO pour le Burkina Faso, ouvre la voie à de nouveaux progrès vers l'élaboration d'une feuille de route faisant consensus. Dans ce contexte, la CEDEAO a poursuivi l'examen de son Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001, ainsi que des instruments juridiques connexes, en vue de renforcer la démocratie, la liberté et la bonne gouvernance dans la sous-région.

3. En revanche, des élections parlementaires et locales pacifiques et participatives se sont déroulées en Gambie et au Sénégal, en avril et janvier respectivement. Toutefois, comme il sera souligné plus loin dans le présent rapport, le faible nombre



de femmes élues à des charges publiques dans ces deux pays met l'accent sur la nécessité de redoubler d'efforts pour remédier aux obstacles structurels empêchant les femmes d'être représentées et de participer pleinement et véritablement à la vie politique dans la sous-région. Dans certains pays de la sous-région, on a continué d'observer une tendance à la polarisation politique et des dissensions suscitées par la question de l'inclusivité dans les processus électoraux et les institutions, d'où un risque de voir les opérations électorales et leurs résultats être mis en cause durant la période considérée. Ailleurs, les accusations d'instrumentalisation du pouvoir judiciaire dans les attaques dirigées contre des membres de l'opposition et des organes indépendants ont sapé encore davantage la confiance dans les institutions étatiques. Fait encourageant, les initiatives de dialogue politique ont progressé en Côte d'Ivoire et ont contribué à résorber de vieilles doléances.

4. L'insécurité suscitée par les activités de groupes armés non étatiques s'est accrue, ce qui a conduit à un plus grand nombre de déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières et a compromis les progrès attendus dans l'éducation et d'autres secteurs. Des actes terroristes commis dans des pays côtiers de la sous-région ont rappelé la persistance de la menace que représentait l'expansion du terrorisme vers le sud. Parmi les mesures qu'ils ont prises pour combattre et prévenir les attaques terroristes, ces pays ont intensifié leur collaboration dans le cadre de l'Initiative d'Accra. Le Burkina Faso et le Niger ont révisé leurs stratégies de lutte contre le terrorisme pour y intégrer des actions visant au dialogue local et à la réintégration.

5. La situation humanitaire a atteint un seuil alarmant, subissant une aggravation du fait de perspectives sombres en matière de récoltes ; en effet, la violence et l'insécurité ont empêché l'accès aux terres agricoles dans certaines zones. Plus de 40 800 personnes ont fui leur pays, ce qui, en mai, a porté à près de 1,1 million le nombre total de réfugiés dans la sous-région. Dans le même temps, alors que les économies régionales se remettaient des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie a encore exacerbé les vulnérabilités et inégalités existantes.

A. Politique et gouvernance

6. Au Bénin, les préparatifs en vue de la tenue d'élections législatives le 8 janvier 2023 ont progressé. Le 28 février, un nouveau collège composé de six membres, dont une femme, a été nommé à la tête de la Direction générale des élections. Deux partis politiques, Restaurer la confiance d'Iréné Josias Agossa et La nouvelle alliance de Théophile Yarou, ont été légalement reconnus par le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique, ce qui porte à 16 le nombre total de partis politiques dans le pays. Ceux-ci sont tenus, sans exception, de former des coalitions pour présenter des candidats aux élections.

7. Le 24 janvier, alors que la crise liée aux conditions de sécurité s'aggravait, le Burkina Faso a été le théâtre d'un coup d'État perpétré par le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration, sous la direction du lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, à la suite de quoi la Constitution a été suspendue, le Président Roch Marc Christian Kaboré a été renversé et le Gouvernement et l'Assemblée nationale ont été dissous. Le Président destitué a été maintenu en détention puis transféré à sa résidence où il est demeuré sous étroite surveillance en dépit des appels à sa libération inconditionnelle lancés par la CEDEAO. Le 1^{er} mars, le lieutenant-colonel Damiba a signé une charte de transition fixant une période de transition trois ans avant la tenue d'élections générales, en indiquant toutefois que la durée de la transition dépendrait des conditions de sécurité dans le pays. La nomination de quelques hauts responsables en vue qui avaient été en fonction sous la présidence

de Blaise Compaoré a été critiquée par les forces ayant conduit l'insurrection de 2014 qui avait abouti à sa destitution. Par ailleurs, le 6 avril, M. Compaoré et deux autres personnes ont été reconnus coupables de l'assassinat de l'ancien Président Thomas Sankara et condamnés par contumace à une peine d'emprisonnement à vie.

8. À Cabo Verde, le Gouvernement du Premier Ministre, Ulisses Correia e Silva, du Mouvement pour la démocratie a poursuivi les réformes visant à améliorer la gouvernance, maintenir la cohésion sociale et créer un environnement économique favorable.

9. En Côte d'Ivoire, le processus de dialogue politique lancé le 16 décembre 2021 s'est achevé le 4 mars par l'adoption de recommandations consensuelles tendant, entre autres, à réviser le dispositif électoral et à faire progresser la réconciliation nationale. Y ont participé 21 groupes et partis politiques tels que le parti d'opposition Parti démocratique de la Côte d'Ivoire – Rassemblement démocratique africain de Henri Konan Bédié, le Front populaire ivoirien de Pascal Affi N'Guessan et le Parti des peuples africains – Côte d'Ivoire de Laurent Gbagbo, ainsi que 26 organisations de la société civile, dont plusieurs groupes de femmes. Un mécanisme de suivi placé sous l'égide du Ministre de l'intérieur et de la sécurité a été créé. Le 21 mars, le Ministre de la réconciliation et de la cohésion nationale a entamé un processus de dialogue intercommunautaire afin de favoriser la cohésion sociale. Par ailleurs, après une vacance de deux ans du pouvoir, Tiémoko Meyliet Koné a été investi au poste de vice-président le 20 avril, le jour même où un cabinet restreint dirigé par le Premier Ministre Patrick Achi était nommé par le Président, Alassane Ouattara. Le 7 juin, Adama Bictogo a été élu nouveau Président de l'Assemblée nationale, suite au décès du titulaire du poste, Amadou Soumahoro.

10. En Gambie, des élections législatives ont eu lieu dans le calme, le 9 avril. Le National People's Party (Parti national du peuple) du Président Adama Barrow a obtenu 18 des 53 sièges parlementaires, tandis que le principal parti d'opposition, United Democratic Party (Parti démocratique unifié), en a remporté 15. Le parti Alliance for Patriotic Reorientation and Construction (APRC) (Alliance patriotique pour la réorientation et la construction), allié au Président Barrow, a gagné deux sièges mais il a perdu tous ceux de son ancien fief électoral de Foni, dont se sont emparés des candidats indépendants qui faisaient campagne en faveur de l'ancien Président Yahya Jammeh. Seules trois femmes étaient parmi les 53 parlementaires élus. Usant des prérogatives qui lui sont conférées par la Constitution de 1997, le Président a nommé cinq parlementaires supplémentaires, dont deux femmes ; il a également désigné le chef de l'APRC, Fabakary Tombong Jatta, Président du Parlement. Le 4 mai, il a nommé 18 ministres, dont 3 femmes. Le Vice-Président Isatou Touray a été remplacé par Aliou Badara Joof. Le 25 mai, le Gouvernement a publié un livre blanc sur les recommandations figurant dans le rapport de la Commission vérité, réconciliation et réparations, dans lequel il a souscrit à la quasi-totalité des recommandations.

11. Au Ghana, le budget pour 2022 a été approuvé le 29 mars, en l'absence de l'opposition qui avait organisé une grève. Cet incident s'est produit après une longue période de désaccord entre le New Patriotic Party (Nouveau parti patriotique), au pouvoir, et le principal parti d'opposition, National Democratic Congress (Congrès démocratique national), au sujet de la nouvelle taxe sur les transferts électroniques qui, selon l'opposition, désavantagerait de manière disproportionnée les couches les plus pauvres de la société.

12. En Guinée, un conseil national de transition a été inauguré le 5 février. Le 11 mai, il a adopté une proposition présentée par le Comité national du rassemblement pour le développement et a fixé à 36 mois le délai nécessaire à la transition, au lieu des 39 mois initialement proposés. Des grands partis politiques et des coalitions de la

société civile ont rejeté cette décision et ont exigé l'organisation d'un processus de dialogue politique sur la transition. Dans le même temps, de nombreuses personnalités politiques en vue ont été accusées de crimes et délits politiques et incarcérées. Dans le cadre d'une campagne lancée par des autorités de facto en vue de « reprendre possession de biens publics », des maisons appartenant à d'éminents hommes politiques, dont les figures d'opposition Cellou Dalein Diallo et Sidya Touré, ont été soit saisies soit détruites. En mai, le Procureur général a annoncé que des poursuites judiciaires étaient engagées à l'encontre du président destitué Alpha Condé et de 26 ministres et hauts responsables pour des délits tels que meurtre, viol et torture.

13. En Guinée-Bissau, le 1^{er} février, des éléments armés ont attaqué une réunion du Conseil des ministres qui se tenait sous l'égide du Président Úmaro Sissoco Embaló. L'attaque, qui aurait fait 11 morts, a finalement été repoussée. Elle a été condamnée par les partenaires régionaux et internationaux qui ont demandé qu'une enquête transparente soit menée. Par la suite, à la demande du Gouvernement, la CEDEAO a entrepris de déployer sa mission d'appui à la stabilisation dans le pays. Pendant ce temps, les réformes constitutionnelles et démocratiques n'ont pas progressé, et le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde, dans l'opposition, a continué d'accuser le Gouvernement d'instrumentaliser le pouvoir judiciaire afin d'empêcher la tenue de son congrès. Le 16 mai, le Président Embaló a dissous l'Assemblée nationale populaire, arguant des différences insurmontables entre celle-ci et les autres organes souverains, de son refus systématique de communiquer ses données comptables à la cour des comptes et de la protection offerte par le Parlement à ses membres accusés de corruption et de détournement de fonds. Il a également annoncé que des élections législatives anticipées se tiendraient le 18 décembre, et que le Premier Ministre Nuno Nabiam et le Vice-Premier Ministre Soares Sambú seraient maintenus à leurs postes jusqu'à cette date. Le 9 juin, le nouveau Gouvernement composé de 23 ministres (dont 3 femmes) et de 12 secrétaires d'État (dont 4 femmes) est entré en fonction. Le 10 juin, le Président a révoqué trois des nouveaux ministres par décret.

14. Au Libéria, les préparatifs des élections générales prévues pour 2023 ont progressé. Le 24 février, la Chambre des représentants a adopté des modifications du code électoral de 1986, qui introduisent des quotas en ce qui concerne la participation des femmes, autorisent le vote de la diaspora et créent un mécanisme indépendant de recours. Ces modifications ont été transmises au Sénat pour examen.

15. Au Mali, les efforts se sont poursuivis pour favoriser le dialogue et permettre de trouver un accord concernant la prolongation de la période de transition. Ils ont été conduits par le Médiateur de la CEDEAO au Mali, l'ancien Président du Nigéria, Goodluck Jonathan, et appuyés par le comité de suivi local de la transition, composé du Représentant spécial du Secrétaire général au Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et des représentants de la CEDEAO et de l'Union africaine dans le pays. Le 4 mai, les Ministres malien et togolais des affaires étrangères ont annoncé que le Président du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé, avait accepté d'intervenir en tant que facilitateur dans la crise malienne. Le 6 juin, les autorités de facto ont signé un décret prorogeant la durée de la période de transition de deux ans à compter du 22 mars 2022. La CEDEAO a exprimé son regret que cette décision soit prise alors que les négociations pour trouver un consensus se poursuivaient.

16. Au Niger, Tahirou Saïdou, du parti d'opposition Mouvement Démocratique Nigérien pour une Fédération Africaine-Lumana Africa, a accepté d'être le chef de l'opposition parlementaire à la suite de négociations avec le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS), actuellement au pouvoir. Les consultations

prévues au titre du cadre national de dialogue politique n'ont toutefois pas repris, et les partis d'opposition ont continué de dénoncer l'insécurité généralisée, l'augmentation du prix des denrées alimentaires et les restrictions des libertés civiles. Le 8 avril, l'ancien Ministre de l'intérieur, Cissé Ousmane Ibrahim, a été placé en détention pour avoir supposément fomenté des coups d'État en mars 2021 et mars 2022. Le 22 avril, l'Assemblée nationale a approuvé une résolution concernant l'accueil des forces alliées sur le territoire nigérien et les autorisant à participer à des opérations militaires conjointes de lutte antiterroriste.

17. Au Nigéria, le 3 mars, l'Assemblée nationale a adopté plusieurs projets de loi qui visaient, entre autres, à renforcer l'autonomie des administrations locales, à séparer le Bureau du Procureur général du Cabinet du Ministre de la justice et à mettre en place une éducation de base gratuite et obligatoire. Elle a néanmoins rejeté d'autres projets de loi qui portaient sur l'action positive en faveur des femmes dans les partis politiques, sur les sièges législatifs spéciaux destinés aux femmes et sur les sièges réservés à la diaspora. Les préparatifs des élections présidentielle et législatives, qui doivent avoir lieu le 25 février 2023 suivent leur cours, de même que ceux des élections prévues pour le 11 mars 2023, appelées à désigner les gouverneurs et les représentants siégeant dans les assemblées des États. Le 25 février, le Président Muhammadu Buhari a ratifié le projet de loi portant modification du Code électoral. En mai, le principal parti d'opposition, People's Democratic Party, a désigné par un vote son candidat à l'élection présidentielle, qui est l'ancien Vice-Président Atiku Abubakar. Le 8 juin, le parti au pouvoir, All Progressives Congress, a élu un ancien Gouverneur de l'État de Lagos, Bola Tinubu, pour le représenter à l'élection présidentielle.

18. Au Sénégal, des élections locales ont eu lieu le 23 janvier. La coalition au pouvoir, Benno Bokk Yakaar, a remporté la majorité des sièges, mais la coalition d'opposition, Yewwi Askan Wi, dirigée par Ousmane Sonko, a été majoritaire dans plusieurs villes, dont Dakar et Ziguinchor. Les femmes ne représentent que 3,5 % des maires et chefs des conseils départementaux élus. Alors que les élections législatives sont prévues pour le 31 juillet, des désaccords persistaient entre le Gouvernement et l'opposition au sujet du système de parrainage. Le 17 juin, des heurts entre les services de sécurité et des manifestants de l'opposition auraient fait au moins trois morts.

19. En Sierra Leone, les préparatifs des élections présidentielle, législatives et locales, prévues pour le 24 juin 2023, se sont poursuivis. Le 13 janvier, le Président Julius Maada Bio a publié un livre blanc sur les amendements constitutionnels soumis au Parlement dans lequel il propose d'introduire un quota concernant la représentation politique des femmes et de créer un système électoral reposant sur la représentation proportionnelle. Durant la période considérée, le climat politique a été marqué par des tensions. L'enquête menée par la Commission de lutte contre la corruption et l'examen par un nouveau tribunal des allégations de manquement visant l'ancienne Auditrice générale, Lara Taylor-Pearce, ont ravivé les accusations d'instrumentalisation de la justice, de même que l'injonction prononcée par un tribunal à l'encontre des membres de la direction nationale du principal parti d'opposition, All People's Congress (APC). De hauts responsables de ce parti, dont le candidat à l'élection présidentielle de 2018, son porte-parole et le maire de Freetown ont été également visés par des accusations de corruption, ce que le parti a dénoncé comme étant du harcèlement contre ses dirigeants.

20. Au Togo, le 24 mars, l'Assemblée nationale a élu les 17 membres de la Commission électorale, dont 1 femme. Ceux-ci ont été investis par la Cour constitutionnelle le 4 avril, ce qui ouvre la voie vers les élections régionales prévues pour 2023.

B. Conditions de sécurité

21. Durant la période considérée, les conditions de sécurité dans la sous-région ont subi les effets de la détérioration de la situation dans le centre du Sahel et ont été soumises à un risque croissant de propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent dans les pays côtiers. Dans certaines zones du Burkina Faso, du Mali et du Niger, les activités terroristes se sont accrues. Les pays littoraux voisins, en particulier le Bénin et le Togo, ont également subi des attaques le long de leurs frontières septentrionales. De son côté, le Nigéria a continué d'être en butte à des attaques persistantes commises par des groupes terroristes et des bandits.

22. La région a continué d'être un théâtre d'affrontements entre groupes terroristes et criminels. Dans le nord-est du Nigéria, de janvier à mai, l'insécurité liée aux groupes affiliés à Boko Haram et aux groupes dissidents a fait 700 morts ou blessés, dont des civils. Aux dires du Gouvernement nigérian, 2 472 éléments associés à Boko Haram ont capitulé au premier trimestre de 2022. Dans la région du Liptako-Gourma, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaida, s'est fréquemment heurté à l'État islamique du Grand Sahara pour le contrôle des ressources ou dans le cadre d'une lutte d'influence.

23. Les incidents signalés dans les pays côtiers semblent indiquer une infiltration des groupes terroristes depuis le centre du Sahel. Plusieurs attaques ont été commises dans le Parc national de la Pendjari et le Parc national du W dans le nord du Bénin, causant la mort de neuf forestiers et de cinq soldats. Selon des sources gouvernementales, les provinces d'Alibori, d'Atacora et de Borgou, situées dans le nord du pays, ont continué d'être soumises à des incursions d'éléments armés en provenance du Burkina Faso et du Niger. Par ailleurs, au Togo voisin, le 11 mai, 8 soldats ont été tués et 13 autres blessés dans la première attaque meurtrière dans le pays, qui visait un poste militaire de la préfecture de Kpendjal, près de la frontière avec le Burkina Faso. Les autorités ont par la suite déclaré un « état d'urgence sécuritaire » dans la région de la frontière nord.

24. Au Burkina Faso, l'emprise des terroristes s'est accentuée dans le Sahel et les régions de l'Est et du Centre-Nord du pays. Une tactique d'usure recourant à des armes lourdes et impliquant le minage des sols et la destruction du réseau d'alimentation en eau et des équipements d'énergie a été mise en œuvre dans des villes telles que Djibo, Pama et Dori. Des engins explosifs improvisés mais sophistiqués ont également été enfouis le long des principales voies de transport afin d'entraver le commerce et l'accès humanitaire. Les volontaires de la défense civile ont essuyé des attaques répétées qui, entre le 25 janvier et le 25 février, ont conduit au déplacement de plus de 60 000 personnes dans le Centre-Nord du pays. Le 31 janvier, dans la province du Poni, frontalière de la Côte d'Ivoire, un convoi de volontaires de la défense civile a heurté un engin explosif improvisé à Helintira. Les agressions de civils se sont également intensifiées dans l'Est, où les établissements scolaires et d'autres institutions publiques ont été la cible d'attaques, les infiltrations depuis le Mali ayant en outre continué dans le Sud-Ouest. Le 11 juin, un attentat dans la ville de Seytenga, dans la région du Sahel, a fait au moins 89 morts et entraîné le déplacement de plus de 16 000 personnes. Des dizaines de volontaires de la protection civile ont également été tués dans diverses attaques commises dans les régions septentrionale et orientale.

25. Au Mali, la situation de sécurité a été marquée par des attaques mortelles perpétrées par des groupes affiliés à l'État islamique du Grand Sahara, dans la région de Gao, et par une importante détérioration dans la région du Liptako-Gourma qui a également touché la région de Ménaka où des centaines de civils auraient été tués. Les 18 et 19 juin, au moins 100 civils ont été tués lors d'attaques qui auraient été

lancées par des groupes extrémistes contre des villages de la région de Bandiagara, dans le centre du pays. Des dizaines de civils auraient également été tués par des groupes extrémistes dans la région de Gao. Dans le contexte du retrait des forces de l'opération Barkhane et du groupement de forces Takuba, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans est demeuré actif dans plusieurs régions, pour ostensiblement tenter de combler le vide sécuritaire. En dépit d'une intensification des opérations par les forces armées maliennes, les civils ont été exposés à de violentes attaques et à des violations des droits humains et à des atteintes à ces droits qui sont allées croissant. Une opération antiterroriste dirigée par les forces armées maliennes dans le village de Moura (cercle de Djenné), du 27 au 31 mars, a fait l'objet d'allégations d'exécutions sommaires et de nombreuses autres violations des droits humains. Les autorités maliennes ont démenti et annoncé qu'elles ouvraient une enquête pour établir les faits. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) mène également une enquête conformément au mandat qui lui échoit en matière de droits humains, bien qu'à ce jour elle n'ait pas été autorisée à accéder au site. Elle a continué d'être la cible d'attaques, entre autres à l'aide d'engins explosifs improvisés, comme le 7 mars et le 1^{er} juin, ayant causé la mort de trois soldats de la paix.

26. Une série de violences a été signalée sur la zone frontalière séparant le Mali de la Mauritanie, dans lesquelles des civils mauritaniens ont été tués. D'autres civils auraient disparu dans la même zone frontalière, ce qui a accru les tensions entre les deux pays. Le 12 mars, le Ministre mauritanien de la défense nationale et le Ministre malien des affaires étrangères ont annoncé, dans une déclaration commune, la création d'une mission conjointe ad hoc pour enquêter sur ces incidents et définir des mesures de désescalade des tensions.

27. Au Niger, la population civile des régions occidentales de Tahoua et de Tillabéri a continué de subir des attaques et a été touchée par les combats entre le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara. Entre autres faits violents, le 16 mars, entre Tera et Betelkoli, près de la frontière avec le Burkina Faso, 21 personnes ont été tuées dans l'attaque d'un autobus transportant des passagers et d'un camion, commise par des militants.

28. Au Nigéria, outre la situation déjà décrite qui sévit dans le Nord-Est, l'insécurité liée aux activités de groupes criminels a persisté dans les États du Nord-Ouest et du Nord-Centre. De janvier à mai, plus de 1 600 personnes ont été tuées en lien avec des activités criminelles, dans ces deux régions. Dans l'État du Kebbi, le 8 mars, des hommes armés ont attaqué le convoi du Vice-Gouverneur, tuant 19 soldats et au moins 62 membres des groupes de défense civile. Dans l'État de Kaduna, deux attaques qui ont eu lieu les 26 et 29 mars, respectivement à l'aéroport et dans un train roulant entre Kaduna et Abuja, auraient entraîné la mort et la disparition de nombreux civils. Ces attaques ont été précédées d'assauts sur l'Académie militaire et un hôpital. Dans le Sud-Est, le mouvement des peuples autochtones du Biafra a continué d'organiser des attaques, dont une commise le 21 février, durant laquelle des militants ont pris en embuscade une équipe composée de policiers et de militaires dans la zone d'administration locale d'Ihiala (État d'Anambra).

29. Les mesures prises au niveau national et régional face à la détérioration des conditions de sécurité ont également évolué en parallèle. La situation qui a prévalu au Burkina Faso et au Mali, ainsi que des tensions politiques entre les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), ont eu des retombées sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. En dépit de l'absence de réunions du Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel, le commandant de la Force conjointe, le général Oumar Bikimo, n'en a pas moins élaboré et mis en œuvre un plan de campagne en consultation avec les chefs du personnel militaire des États membres du

Groupe, en privilégiant les secteurs Centre et Ouest des zones d'opérations de la Force. Depuis janvier, celle-ci a mené des opérations de reconnaissance dans le secteur Centre de la zone des trois frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

30. Le 15 mai, le Mali a annoncé qu'il se retirait des institutions et organes du Groupe, ce qui a conduit le Tchad, actuellement en charge de la présidence, à lancer une initiative diplomatique visant à persuader le Mali de revoir sa position. Dans le contexte d'un retrait graduel et du transfert des forces française et européenne, les Présidents du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Tchad et du Togo ont décidé, dans le cadre du sommet qu'ils ont tenu à Paris le 16 février, de redoubler d'efforts pour lutter contre l'expansion du terrorisme dans les pays côtiers. En outre, à l'occasion d'une réunion conjointe des chefs des services de renseignement et des Ministres de la sécurité à Cotonou, du 23 au 25 mars, sous l'égide de l'Initiative d'Accra, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo se sont engagés à approfondir leur collaboration dans le domaine de la sécurité afin de combattre et de prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent. Lors de sa visite à Abuja, le 1^{er} avril, le Président du Niger, Mohamed Bazoum, a invité le Nigéria à participer à une nouvelle force régionale.

31. Les conditions de sécurité dans le golfe de Guinée ont continué de s'améliorer durant la période considérée. Aucun enlèvement de membres d'équipage n'a été signalé durant le premier trimestre de 2022 alors qu'il y en avait eu 40 durant la même période en 2021, et le nombre des actes de piraterie et vols armés en mer a également diminué, passant de 16 à 7. Les États-Unis d'Amérique, la Gambie, le Maroc et le Sénégal ont dirigé un exercice naval conjoint en mars, au large des côtes gambiennes et sénégalaises, qui visait à apporter un soutien à l'architecture régionale de sécurité maritime.

32. Parmi les autres faits liés à la sécurité, les militaires sénégalais ont lancé une opération le 13 mars, afin de démanteler les bases de la faction de Salif Sadio, liée au Mouvement des forces démocratiques de la Casamance, dans la partie méridionale de cette région.

C. Contexte socioéconomique

33. Selon la Banque mondiale, le relèvement économique des pays de l'Afrique de l'Ouest après la pandémie de COVID-19 se heurtera aux effets néfastes de la situation géopolitique mondiale, tels que la hausse des prix des produits de base, les perturbations de l'approvisionnement en énergie et le resserrement des politiques monétaires. Le surendettement s'est aggravé dans certaines économies, comme c'est le cas au Ghana dont la devise a été dévaluée de 17 %. Les prévisions de croissance pour 2022 ont donc été revues à la baisse pour la plupart des pays de la sous-région. La Banque mondiale estime que la Côte d'Ivoire connaîtra le taux de croissance le plus élevé de l'Afrique de l'Ouest, soit 5,7 %. Au Sénégal, les entreprises ont déploré les retombées négatives des sanctions visant le Mali sur les résultats économiques du pays.

D. Situation humanitaire

34. La situation humanitaire est restée catastrophique dans la région, l'insécurité, les déplacements forcés, la malnutrition et la pandémie de COVID-19 ayant contribué à l'aggravation des niveaux déjà élevés de vulnérabilité, en particulier au Sahel, où plus de 6,2 millions de personnes ont été déplacées, un chiffre considérablement plus important que durant la précédente période, qui résulte principalement de l'insécurité qui sévit dans le nord du Burkina Faso et au Mali. Alors que le nombre des déplacés

est resté stable au Niger, un pic du nombre de réfugiés a été enregistré au premier trimestre de 2022, avec plus de 36 000 personnes qui ont fui les attaques des groupes armés commises au Burkina Faso, au Mali et au Nigéria. Point positif, à la mi-avril, le Bénin, le Ghana, la Guinée, le Libéria et le Togo avaient officiellement déclaré la clause de cessation pour les réfugiés ivoiriens.

35. Des chocs climatiques, comme des sécheresses sévères, ont nui à l'agriculture, au commerce et à la transhumance, et ont contribué au déclenchement d'une crise alimentaire alarmante. Cette situation a été aggravée par la crise alimentaire mondiale due à la pénurie de blé, d'orge et de fertilisants, elle-même résultant de la guerre en Ukraine. Au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali, au Niger, au Nigéria et au Tchad, plus de 13 millions de personnes subissent une grave insécurité alimentaire, un nombre qui n'avait jamais été aussi élevé depuis 2016. Ce chiffre devrait encore augmenter durant la période de soudure de 2022 et avoir pour effet d'attiser les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

36. La situation a également porté gravement préjudice à l'éducation. Au Sahel, plus de 6 800 écoles sont fermées ou ne dispensent pas d'enseignement en raison des violences, contre 5 400 dans la période couverte par le rapport précédent, et quelque 13 millions d'enfants ne sont plus scolarisés. Les fermetures d'écoles mettent l'avenir des enfants en danger, notamment des filles qui ont les plus faibles chances de retourner à l'école à la suite d'interruptions prolongées.

37. Les femmes et les filles se sont trouvées exposées à un risque accru d'enlèvement et de violence sexuelle et fondée sur le genre. Au Mali, le nombre de cas signalés de ce type de violence a augmenté de 40 % par rapport à la même période l'année dernière. Dans le centre du Sahel, près de 200 centres de santé ont été fermés en raison de l'insécurité, et la majorité de ceux qui sont restés ouverts n'ont pas été pleinement opérationnels.

38. En raison d'un accès humanitaire limité, les personnes vulnérables se sont vues privées d'une aide cruciale et le personnel humanitaire a été exposé à des risques accrus. Au Nigéria, les risques de sécurité qui ont pesé sur l'autoroute reliant Maiduguri à Damasak ont continué d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire.

39. Plus de 30 millions de personnes vivant au Sahel auront besoin d'aide et de protection en 2022, soit 2 millions de plus qu'en 2021. L'assistance humanitaire doit être portée à l'échelle supérieure face à une situation instable qui se détériore. Au 22 juin, moins de 20 % du financement nécessaire aux plans de réponse humanitaire établis par le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigéria, soit plus de 2,9 milliards de dollars, était assuré.

40. Du début 2022 au 22 juin, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont enregistré 1 086 315 nouveaux cas de COVID-19 et environ 14 511 décès. Grâce au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 et à d'autres dispositifs, des campagnes de vaccination ont continué d'être menées à bien dans toute la région, le taux de vaccination complète restant toutefois faible et variable dans la population, soit environ 6 % au Nigéria contre 55 % à Cabo Verde.

E. Droits humains

41. La détérioration des conditions de sécurité dans certaines parties du Sahel et du Nigéria a continué d'entraîner des conséquences pour les droits humains. Parmi les nombreux cas rapportés, on peut citer des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, telles que des attaques visant des civils, des meurtres extrajudiciaires qui auraient été commis par les forces de sécurité, et la fermeture généralisée des établissements scolaires qui a privé les enfants de leur

droit à l'éducation. Des préoccupations ont été exprimées quant aux opérations de lutte antiterroriste, qui ont donné lieu à des attaques ou des violences qui auraient été fondées sur l'ethnicité, à des arrestations arbitraires, à des actes de torture, à la confiscation aveugle du bétail et à des meurtres extrajudiciaires qui ont visé des groupes de population supposément affiliés à des éléments armés et à des groupes extrémistes violents.

42. La restriction de l'espace civique et politique et les atteintes à la liberté d'expression sont demeurées une préoccupation majeure, en particulier dans le contexte des transitions militaires. Les acteurs de la protection des droits humains ont déploré la détention de personnalités politiques en vue au Bénin, au Burkina Faso, en Guinée et au Niger, et les conséquences qui en découlaient pour l'état de droit et les processus de dialogue politique et de réconciliation nationale. En ce qui concerne la Guinée, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme a demandé aux autorités de facto de renoncer à l'interdiction des manifestations publiques et elle a fait part de son inquiétude face à la démolition de propriétés privées. Au Ghana, les défenseurs et défenseuses des droits humains ont soulevé la question de la liberté de la presse, tandis qu'au Sénégal, on s'est inquiété du possible déni de participation politique résultant du système de parrainage électoral, en amont des élections législatives prévues pour juillet.

43. En ce qui concerne la Guinée-Bissau, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme s'est dit inquiet pour la sécurité des membres des organisations de la société civile. À la suite de la tentative de coup d'État du 1^{er} février et dans le contexte de la détention de ses auteurs présumés, plusieurs défenseurs des droits humains auraient reçu des menaces de mort. Le 8 février, des hommes armés ont attaqué Rádio Capital, blessant le personnel et endommageant les locaux. Le jour suivant, un analyste politique de cette station de radio a été victime d'une agression. Le 19 mars, Sana Canté, un ancien président du Mouvement des citoyens conscients et non conformistes, a été enlevé et a subi des violences avant d'être relâché.

F. Questions de genre

44. La représentation politique des femmes et leur participation à la vie publique a subi des revers à la fois en Gambie et au Nigéria où ni l'Assemblée nationale gambienne ni l'Assemblée nationale nigériane n'ont adopté des projets de loi qui, entre autres dispositions, prévoyaient de réserver des sièges parlementaires aux femmes. Seules 3 femmes ont été élues à l'Assemblée nationale gambienne, composée de 53 membres. Au Sénégal, les femmes ont représenté à peine 3,5 % des maires et chefs de conseils départementaux élus. Toutefois, le 6 avril, la Haute Cour fédérale du Nigéria a ordonné au Gouvernement fédéral d'appliquer la politique nationale en matière de genre en allouant à des femmes 35 % des postes dans le secteur public.

45. À l'inverse, des progrès ont été faits en ce qui concerne les cadres normatifs régionaux. Le 7 avril, la CEDEAO a validé un rapport d'évaluation sur le volet femmes et paix et sécurité de son cadre stratégique de prévention des conflits. Le 24 mars, le G5 Sahel a lancé un prix au service de l'égalité des sexes dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la justice. Avec l'appui des Nations Unies, ce prix permettra de financer des voyages d'études et des activités de renforcement des capacités au bénéfice de personnes ayant contribué à promouvoir les questions de genre dans les domaines susmentionnés.

46. En ce qui concerne la violence fondée sur le genre et la santé des femmes, le Président de la Côte d'Ivoire a promulgué le 17 janvier une loi de protection des victimes de violence domestique et violence sexuelle, y compris le viol. La Sierra

Leone a mis en place dans sept districts des centres intégrés, qui offriront des services complets aux victimes de violence sexuelle. En Guinée-Bissau, cinq municipalités de la région de Tombali, dans le sud-est du pays, se sont engagées à renoncer aux pratiques néfastes à la santé des femmes et des enfants.

G. Questions relatives à la jeunesse

47. Durant la période considérée, le Niger a entamé un processus consultatif en vue du développement d'un plan d'action national relatif à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, dans l'esprit de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité. Le Mali a validé son plan d'action national le 12 mars. Dans toute la sous-région, des groupes et organisations de jeunesse, avec l'appui des sections nationales du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ont mené des activités d'information, de sensibilisation et de formation en lien avec la résolution 2250 (2015).

48. À l'échelle de la sous-région, du 29 au 31 mars, à Lagos, la CEDEAO a organisé un atelier destiné à des représentants d'organisations de jeunesse de la région, dont l'objectif était de renforcer les capacités des jeunes en matière de prévention des conflits, de droit international humanitaire et de droit international des droits de l'homme. Les participants ont préconisé de coordonner les initiatives de jeunes axées sur le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité avec les activités de la composante autonomisation des jeunes du cadre stratégique de prévention des conflits de la CEDEAO.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

49. Mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a appuyé les actions en faveur du maintien de la paix, tout en préconisant des transitions politiques inclusives susceptibles de rétablir rapidement l'ordre constitutionnel au Burkina Faso, en Guinée et au Mali, en collaboration avec les organisations régionales, les partenaires internationaux et les partenaires de développement, ainsi que les équipes de pays des Nations Unies. Il a maintenu une communication constante avec les parties prenantes concernées, dont les autorités de facto du Burkina Faso et de la Guinée, et il a participé aux sessions extraordinaires de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, qui ont eu lieu les 9 et 28 janvier, le 3 février et le 4 juin, à l'occasion desquelles la Conférence a traité de la situation dans ces pays.

50. Le 31 janvier, à la suite du coup d'État perpétré au Burkina Faso, le Représentant spécial a participé à une mission conjointe avec la CEDEAO à Ouagadougou. Il s'est entretenu avec les autorités de facto et a appelé à un retour prompt à l'ordre constitutionnel et à la libération du Président Kaboré. Après l'adoption de la charte de transition, il s'est à nouveau rendu au Burkina Faso les 11 et 12 avril pour tenir des consultations avec les autorités de facto ainsi qu'avec des partenaires nationaux et internationaux. Lors de son entrevue avec le lieutenant-colonel Damiba, il a redit qu'il fallait écourter la période de transition, comme la CEDEAO l'avait demandé.

51. En Guinée-Bissau, à la suite de la tentative de coup d'État survenue le 1^{er} février et de la dissolution du Parlement le 16 mai, le Représentant spécial a maintenu les relations avec le Président Embaló et d'autres parties prenantes nationales, dont le chef du parti d'opposition, Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde, Domingos Simões Pereira, le corps diplomatique et l'équipe de pays des Nations Unies, afin de promouvoir un dialogue constructif. Il a par ailleurs continué d'apporter son soutien à l'action accrue de la CEDEAO en faveur de la stabilisation et du dialogue politique, en prévision des élections législatives prévues pour le 18 décembre.

52. Les 27 et 28 février, dans le cadre d'une mission menée conjointement avec la CEDEAO, le Représentant spécial a réaffirmé que la communauté internationale était solidaire du peuple guinéen, et il a exhorté les autorités de facto à accélérer le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

53. Le Représentant spécial a également continué de dialoguer avec les acteurs politiques et les autres parties prenantes afin de désamorcer les tensions consécutives aux élections, et il a engagé des échanges avec le G5 Sahel pour surmonter les difficultés et rétablir la confiance ébranlée des États membres du Groupe, sur fond de redéploiement des forces étrangères dans la région. Le 11 janvier, il a rencontré le Secrétaire exécutif du Groupe, Yemdaogo Éric Tiaré, pour examiner de possibles solutions aux divergences politiques. Le 19 janvier, il a assisté à la prise de fonction du Président Barrow en Gambie et établi des liens avec les parties prenantes nationales, y compris les candidats non élus lors du vote du 4 décembre 2021.

54. Les 31 mars et 1^{er} avril, le Représentant spécial a séjourné à Freetown où il a procédé à un va-et-vient diplomatique entre le Président de la Sierra Leone et le chef du principal parti d'opposition All People's Congress, l'ancien Président Ernest Bai Koroma, pour apaiser les tensions avant la tenue d'élections générales en 2023. En Côte d'Ivoire, les 27 et 28 avril, il a eu des échanges avec les autorités nationales au sujet d'un projet de cohésion sociale en vue de contribuer au processus de réconciliation nationale.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

55. Le marquage de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, dans la presqu'île de Bakassi, s'est poursuivi avec la pose de 327 nouveaux plots, ce qui porte son taux de réalisation à 75 %. Ces travaux se sont accompagnés d'activités locales visant à instaurer la confiance. La sous-commission du marquage a présenté un rapport dans lequel sont formulées des recommandations tendant au règlement de trois points de désaccord restants. Sous la direction des coordonnateurs résidents, les pourparlers sont en cours avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria, afin qu'une aide plus importante en matière de programmes soit fournie aux populations touchées par le marquage.

C. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre les menaces transfrontières et transversales pesant sur la paix et la sécurité

56. L'UNOWAS a maintenu sa collaboration avec les partenaires régionaux, en particulier par l'intermédiaire de ses cellules de liaison avec la CEDEAO à Abuja et le G5 Sahel à Nouakchott. Le 11 avril, le Représentant spécial a rencontré le Président du Ghana, Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, en sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO,

afin de débattre de la révision du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001, qui devrait être envisagée à la session ordinaire de la Conférence, le 3 juillet.

57. L'UNOWAS a maintenu d'étroits contacts avec la CEDEAO concernant l'élaboration en cours de plans d'action relatifs au Cadre stratégique de prévention des conflits de cette dernière. Les 7 et 8 mars, le Bureau et la Communauté ont tenu leur réunion entre homologues à Dakar, au cours de laquelle ils ont fait le point des problèmes régionaux, se sont penchés sur les réponses qu'ils pouvaient y apporter de manière collaborative, et ont élaboré un plan de travail conjoint sur la prévention des conflits en collaboration avec la société civile.

58. L'UNOWAS a continué de fournir un appui technique au G5 Sahel. En outre, les 18 et 19 janvier, le Bureau a organisé à N'Djamena un atelier consacré au dialogue interreligieux au Sahel, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Cellule régionale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. L'atelier a réuni des participants en provenance du Cameroun, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, qui ont décidé de créer un mécanisme de suivi collaboratif pour remédier aux tensions et aux violences interreligieuses.

59. Lors de leur réunion annuelle entre homologues, les 17 et 18 mars à Dakar, l'UNOWAS et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) ont pris l'engagement de continuer de renforcer la coopération interrégionale entre la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et de plaider en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre d'une législation protectrice des défenseurs des droits humains.

60. Du 30 avril au 4 mai, le Représentant spécial m'a accompagné dans mes visites de solidarité au Sénégal, au Niger et au Nigéria, durant lesquelles j'ai partagé mes vues avec le Président du Sénégal, Macky Sall, le Président du Niger, M. Bazoum, et le Président du Nigéria, M. Buhari, ainsi qu'avec des dignitaires religieux, des dirigeants de la société civile, des chefs d'entreprises et les populations touchées par l'insécurité et la crise climatique.

1. Rapports entre agriculteurs et éleveurs

61. Les 26 et 27 mai à Dakar, l'UNOWAS a organisé un séminaire avec des experts de la CEDEAO, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et le groupe de travail régional des Nations Unies sur les changements climatiques, la sécurité, l'environnement et le développement, aux fins de l'examen d'une version actualisée du manuel élaboré conjointement par l'UNOWAS et la CEDEAO, dans lequel sont recensées les bonnes pratiques de règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest. Les participants ont décidé de publier une version finale du manuel d'ici au second semestre de 2022. Le séminaire a été précédé d'un atelier technique, les 10 et 11 mars, qui s'était fixé l'objectif de passer en revue et de rassembler les données d'exploitation à cette fin.

2. Bassin du lac Tchad

62. Afin d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, un atelier a été organisé à Abuja du 7 au 9 mars, qui a réuni de multiples acteurs de la région et du système des Nations Unies, ainsi que des représentants locaux et des responsables de la Force multinationale mixte. Les participants ont examiné les actions collectives à mettre en œuvre en complément des plans d'action de la stratégie territoriale. Le nouveau plan d'action régional 2022-2024

a ensuite été adopté par le Conseil des ministres de la Commission du bassin du lac Tchad, le 17 mars.

3. Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

63. À la suite de la rencontre du Représentant spécial avec le Secrétaire général de l'Union du fleuve Mano en septembre 2021, l'UNOWAS a fourni une assistance technique à l'Union en vue de la numérisation des documents d'identité, ce qui s'est fait en consultation avec les organes d'enregistrement des faits d'état civil, de l'immigration et de la gestion des élections, l'objectif étant de faciliter les mouvements transfrontières.

4. Répercussions néfastes des changements climatiques

64. Les 2 et 3 mars, l'UNOWAS a organisé un séminaire en vue d'examiner les résultats des évaluations des risques de sécurité liés au climat, qui avaient été réalisées au Libéria, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria et au Sénégal. Le 22 mars, le Représentant spécial adjoint pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a présenté les conclusions de ces évaluations lors d'une réunion de la Commission de consolidation de la paix, consacrée aux problèmes de paix et de développement liés au climat dans le Sahel. L'UNOWAS prévoit d'effectuer 10 évaluations supplémentaires du même type dans la région, afin de fournir des données et un appui à la CEDEAO et à ses États membres, lesquels s'efforcent d'élaborer des stratégies à long terme pour remédier aux répercussions néfastes des changements climatiques, de l'évolution de l'environnement et des catastrophes naturelles.

65. Les 6 et 7 avril, une conférence régionale sur les changements climatiques, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel a eu lieu sous les auspices de l'UNOWAS et du Gouvernement irlandais, en coopération avec la CEDEAO. Plus d'une centaine de participants, dont des experts gouvernementaux des changements climatiques, des acteurs locaux, des organes régionaux, des groupes de femmes et de jeunes, ainsi que des partenaires du système des Nations Unies, ont examiné des études de cas et débattu des stratégies d'adaptation, en s'appuyant sur les efforts qui étaient déployés à cet égard au niveau local, national et régional. Les participants à la conférence ont adopté un appel à l'action pour exhorter les acteurs concernés à élaborer des analyses et des politiques plus inclusives et fondées sur les faits, à nouer des partenariats intégrés et à développer un financement de l'action climatique tenant compte des risques de conflit. Servant de secrétariat au Groupe de travail régional des Nations Unies sur les changements climatiques, la sécurité, l'environnement et le développement en Afrique de l'Ouest et au Sahel, l'UNOWAS dirige la mise en œuvre de cet appel à l'action en collaboration avec la CEDEAO, le mécanisme de sécurité climatique et d'autres partenaires.

5. Réforme du secteur de la sécurité, trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

66. Le Représentant spécial a dialogué avec de hauts responsables gambiens et bissau-guinéens pour plaider en faveur de la mise en œuvre de processus de réforme du secteur de la sécurité. L'UNOWAS a continué de demander aux autorités de la région de rendre opérationnel le cadre régional pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité de la CEDEAO, mis en place le 11 novembre 2021. Lors des réunions tenues entre homologues avec la CEDEAO et le BRENUAC, l'UNOWAS a accepté d'effectuer des exercices-bilans pour mettre en évidence les goulots d'étranglement et les bonnes pratiques en matière de processus de réforme du secteur de la sécurité dans la sous-région.

67. Faisant fond sur des consultations menées en Guinée-Bissau par le Représentant spécial du 24 au 29 avril, une délégation commune UNOWAS-ONUDC s'est entretenue avec le Premier Ministre et des membres du Gouvernement au sujet de la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités de la police judiciaire et de la police maritime concernant respectivement la lutte contre le trafic de drogues et la protection de l'espace maritime de la Guinée-Bissau.

68. En lien avec la criminalité transnationale organisée, le 18 janvier, les Nations Unies et l'Espagne ont organisé conjointement à Dakar une réunion sur l'action coordonnée de lutte contre le trafic de drogues, à laquelle ont pris part des partenaires techniques et financiers, ainsi que des représentants de plusieurs États Membres et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Également à Dakar, du 2 au 4 février, l'UNOWAS a participé à un atelier sur la criminalité organisée, mis sur pied par la CEDEAO avec l'appui de l'Allemagne et de l'Union européenne, une manifestation qui a mis l'accent sur l'importance que revêtait l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest et a permis l'examen de textes normatifs appelés à être adoptés par la CEDEAO.

6. Violence intercommunautaire dans la région du Liptako-Gourma

69. Les Nations Unies ont continué d'appuyer les activités menées par l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma dans le cadre du mécanisme de stabilisation pour la région, une action qui vise à améliorer la résilience des communautés frontalières et à faciliter le retour des personnes déplacées.

D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

70. La mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel était axée sur la fourniture de services sociaux de base, parallèlement à l'appui à la stabilité et à la restauration de l'autorité de l'État. Entre autres initiatives, l'Organisation des Nations Unies a mis en route un projet de 180 millions de dollars qui doit toucher 1,6 million de personnes dans la région du Liptako-Gourma et visera à offrir plus de possibilités économiques et de moyens de subsistance, en particulier aux femmes, aux jeunes et aux pasteurs.

71. Le 22 mars, le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel a fait un exposé devant la Commission de consolidation de la paix sur les problèmes de paix et de développement liés au climat dans la région du Sahel, en s'inspirant d'une initiative relative à la transhumance et à la prévention des conflits mise en œuvre avec de bons résultats par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale pour les migrations, dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et son plan d'appui ad hoc.

72. Les 5 et 6 mai, la treizième réunion du Comité directeur de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel s'est tenue à N'Djamena. Les participants y ont examiné les implications de la présence des Nations Unies dans des pays faisant l'expérience de transitions militaires, l'impact des sanctions imposées au Mali par la CEDEAO et la situation géopolitique mondiale. Ils ont décidé d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie, en s'attachant avant tout à remédier aux causes profondes des conflits.

73. Il a été procédé au démarrage d'une plateforme dédiée à la jeunesse dans 10 pays du Sahel, au titre de la stratégie. Ce dispositif doit faire office de cadre intégré permettant à l'ONU d'apporter sa contribution au développement des capacités des jeunes et de leur accès à des offres et possibilités sociales, politiques et économiques.

E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits humains et prise en compte des questions de genre

74. Pour donner suite aux recommandations issues de la journée portes ouvertes de 2021 sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, à Nouakchott, les 14 et 15 mai, l'UNOWAS a organisé un forum régional dont le thème central était la participation des femmes aux processus de prise de décision. Organisé en partenariat avec des entités régionales du système des Nations Unies et parrainé par le Gouvernement mauritanien, ce forum a réuni quelque 150 participants de 15 pays. Les participants au forum ont plaidé en faveur de l'introduction et de l'application de quotas de genre ou de lois sur la parité.

75. L'UNOWAS a contribué à l'organisation d'ateliers sur les fonctions de direction à l'intention des femmes et des filles, au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et au Togo. Le Bureau a continué d'apporter son concours au Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et a tenu à Accra, du 31 mai au 3 juin, un atelier destiné aux conseillers et conseillères des Nations Unies en matière de paix et de développement, qui a traité de l'analyse politique des conflits dans une perspective tenant compte des questions de genre.

76. En ce qui concerne l'état de droit et les droits humains, faisant suite à la réunion d'experts tenue en décembre 2021 à Accra, l'UNOWAS, en collaboration avec le Gouvernement ghanéen, la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres entités du système des Nations Unies, a tenu, le 27 avril, une réunion des ministres de la justice en poste dans la région de la CEDEAO. Les ministres ont approuvé un projet de proposition visant à la création d'une plateforme les concernant, qui sera soumis pour approbation à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO en juillet.

IV. Observations et recommandations

77. Je demeure préoccupé par l'impact sur la stabilité des changements de régime anticonstitutionnels, de même que par leurs répercussions sur les progrès politiques, économiques et sociaux dans la sous-région. J'accueille avec satisfaction l'action que mène la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO pour parer à la situation dans les pays touchés. J'exhorte les autorités de ces pays à s'efforcer de s'entendre avec la CEDEAO sur des feuilles de route acceptables propres à restaurer rapidement la norme constitutionnelle. Je salue les progrès réalisés par la CEDEAO en vue de l'examen du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance, de la mise en service de son dispositif de prévention des conflits et de la création d'une plateforme régionale des ministres de la justice, autant de mesures majeures destinées à raffermir la gouvernance démocratique dans la sous-région. L'ONU est disposée à accompagner et à appuyer ces initiatives qui sont des mesures de prévention pertinentes à même de remédier au défaut de gouvernance.

78. À la suite de la tentative de coup d'État en Guinée-Bissau, je note le déploiement en cours dans le pays par la CEDEAO d'une mission d'appui à la stabilisation. Afin d'être mené à bien, ce déploiement doit être complété par des initiatives axées sur l'élimination des facteurs favorisant l'instabilité politique récurrente et la fragilité institutionnelle du pays, compte tenu, notamment, du recul systématique des grandes réformes et des représailles dont seraient victimes la presse et les défenseurs des droits humains. Il faut que les parties prenantes nationales, régionales et internationales entament un véritable dialogue national en Guinée-Bissau, avant les prochaines élections législatives fixées au 18 décembre.

79. Je me félicite du fait que les élections législatives et locales se sont déroulées dans le calme en Gambie et au Sénégal. Je recommande à nouveau aux parties prenantes de la sous-région d'analyser les cycles électoraux de 2020-2021 afin d'en tirer enseignements et bonnes pratiques, et de garantir l'adoption en temps utile des recommandations pertinentes appelées à être formulées par les missions d'observation électorale et les parties prenantes nationales et autres parties concernées avant le prochain cycle électoral qui débutera en 2023.

80. Je note que les femmes continuent d'être sous-représentées dans les instances de décision de toute la région. Je redis qu'il importe de favoriser la représentation des femmes dans tous les processus politiques, y compris les élections et les transitions, et de s'assurer qu'elles y participent pleinement et véritablement. J'exhorte les parlements nationaux à adopter des lois promouvant les pratiques non discriminatoires et la participation des femmes aux processus politiques, y compris par le biais de mesures temporaires spéciales. Je demande aux parties prenantes, en particulier les gouvernements et les partis politiques, de faire en sorte que les instruments existants relatifs à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres soient appliqués de manière efficiente.

81. J'encourage les acteurs politiques en Côte d'Ivoire à s'appuyer sur les résultats du processus de dialogue politique pour améliorer la cohésion sociale et créer un consensus sur les points de désaccord non réglés, avant le cycle électoral de 2023. De manière similaire, j'exhorte les parties prenantes au Niger à reprendre leurs consultations au titre du cadre national de dialogue politique pour surmonter leurs différences et forger un consensus sur les principaux problèmes.

82. La grande instabilité des conditions de sécurité, en particulier au Sahel, demeure un sujet d'inquiétude majeur car la capacité des groupes armés de mettre sur pied des attaques d'envergure dirigées contre les forces de sécurité et la population civile continue de s'accroître, ce qui met les personnes en danger, cause des déplacements et prive les enfants d'éducation. Lors de ma visite au Niger et au Nigéria au début de mai, j'ai été le témoin direct de l'espoir que nourrissent les populations déplacées par l'insécurité de regagner leur foyer en toute sécurité et dans la dignité, ainsi que des efforts qui étaient faits pour lutter contre l'insécurité par des investissements dans les moyens de subsistance et la réintégration. L'ONU est résolue à renforcer son partenariat avec les dirigeants de la région pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable en Afrique de l'Ouest et au Sahel. J'exhorte toutes les parties à respecter les principes humanitaires et à faciliter l'acheminement des secours d'urgence aux populations dans le besoin.

83. Je suis préoccupé par le fait que l'insécurité qui prévaut au Sahel continue de s'étendre dans les pays côtiers de la sous-région. Je salue les efforts déployés au titre de l'Initiative d'Accra pour juguler ce mouvement et j'engage les pays concernés à intensifier leur coopération afin de mettre un coup d'arrêt à cette progression terroriste en direction du sud. J'exhorte également les partenaires à augmenter leurs contributions au mécanisme de stabilisation du Liptako-Gourma et à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. L'ONU continuera de prêter son concours à l'action de lutte contre le terrorisme dans la région, celle-ci impliquant de s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène et de l'extrémisme violent. À cette fin, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et moi-même, en consultation avec la CEDEAO et le G5 Sahel, avons récemment nommé l'ancien Président du Niger, Mahamadou Issoufou, à la présidence du groupe indépendant de haut niveau chargé de la sécurité et du développement au Sahel. Dans l'exercice de ses fonctions il procèdera à une évaluation stratégique indépendante de la situation en matière de sécurité et de

gouvernance ainsi que des initiatives prises dans la région pour lutter contre les facteurs de récurrence des conflits et les vulnérabilités, et il présentera des solutions concrètes de consolidation des mécanismes d'intervention et de coordination.

84. Je demeure vivement préoccupé par des signalements de violations des droits humains à l'encontre de populations civiles dans le cadre d'opérations de lutte antiterroriste. Des enquêtes impartiales et transparentes doivent être menées pour restaurer la confiance et traduire en justice les responsables de ces actes. J'exhorte les forces de sécurité de la région à se conformer strictement aux principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire lors de la conduite des opérations antiterroristes.

85. Je note encore que les partis d'opposition et la société civile sont inquiètes des restrictions croissantes des libertés civiles, dont l'interdiction des manifestations pacifiques, et de la détention des opposants politiques et des journalistes dans certaines situations. Je redis que les droits humains et les libertés fondamentales sont essentiels à la fois pour le fonctionnement de la démocratie et pour les processus de transition, et j'encourage les autorités nationales à promouvoir et à protéger pleinement les droits humains et l'état de droit.

86. Il demeure essentiel que les États de la sous-région redoublent d'efforts pour remédier aux causes profondes de l'instabilité dans le cadre d'une approche globale et approfondie, tout en favorisant les mécanismes locaux de règlement des différends. Je demande aux partenaires internationaux de soutenir ces efforts, notamment dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, du Programme d'investissements prioritaires, du G5 Sahel et de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram.

87. À présent que le Centre régional de sécurité maritime pour l'Afrique de l'Ouest a été inauguré, j'espère que les États Membres intensifieront leurs efforts pour permettre sa pleine entrée en fonction dans le cadre de l'architecture de sécurité maritime du golfe de Guinée et la consolidation des bénéfices enregistrés dans ce domaine.

88. Je me félicite des progrès accomplis par la Commission mixte Cameroun-Nigéria et j'encourage toutes les parties concernées à persévérer pour régler les points de désaccord restants, ce qui permettra à la Commission d'achever son mandat.

89. Au moment même où les économies de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel renouaient avec la croissance après une période de contraction et d'accentuation des inégalités causée par la pandémie de COVID-19, la situation mondiale a une fois encore assombri les perspectives économiques dans la région. Étant donné l'impact de la crise, j'engage vivement les partenaires internationaux à continuer de s'attacher à fournir une aide à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique dans son ensemble.

90. Je tiens à remercier les gouvernements des pays de la CEDEAO, l'Union africaine, le G5 Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du golfe de Guinée et la Commission du bassin du lac Tchad d'avoir poursuivi sans discontinuer leur coopération avec le Bureau. Les partenariats étroits noués entre le Bureau, les entités des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest et au Sahel, les organisations de la société civile et les autres institutions sont essentiels pour créer la synergie sur laquelle pourra s'appuyer la région. Je tiens tout particulièrement à remercier mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Annadif Khatir Mahamat Saleh, le personnel du Bureau et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, ainsi que les coordonnateurs résidents des Nations Unies, qui n'ont de cesse de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.